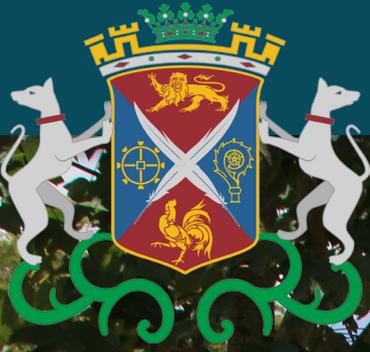


# LETTRE AUX HABITANTS N°56

Janvier 2024



**COMMUNE DE  
CROISY-SUR-EURE**

[www.croisy-sur-eure.fr](http://www.croisy-sur-eure.fr)



## SOMMAIRE :

Edito

P4 : Finances - Energie

P5 : Energie - Boursin

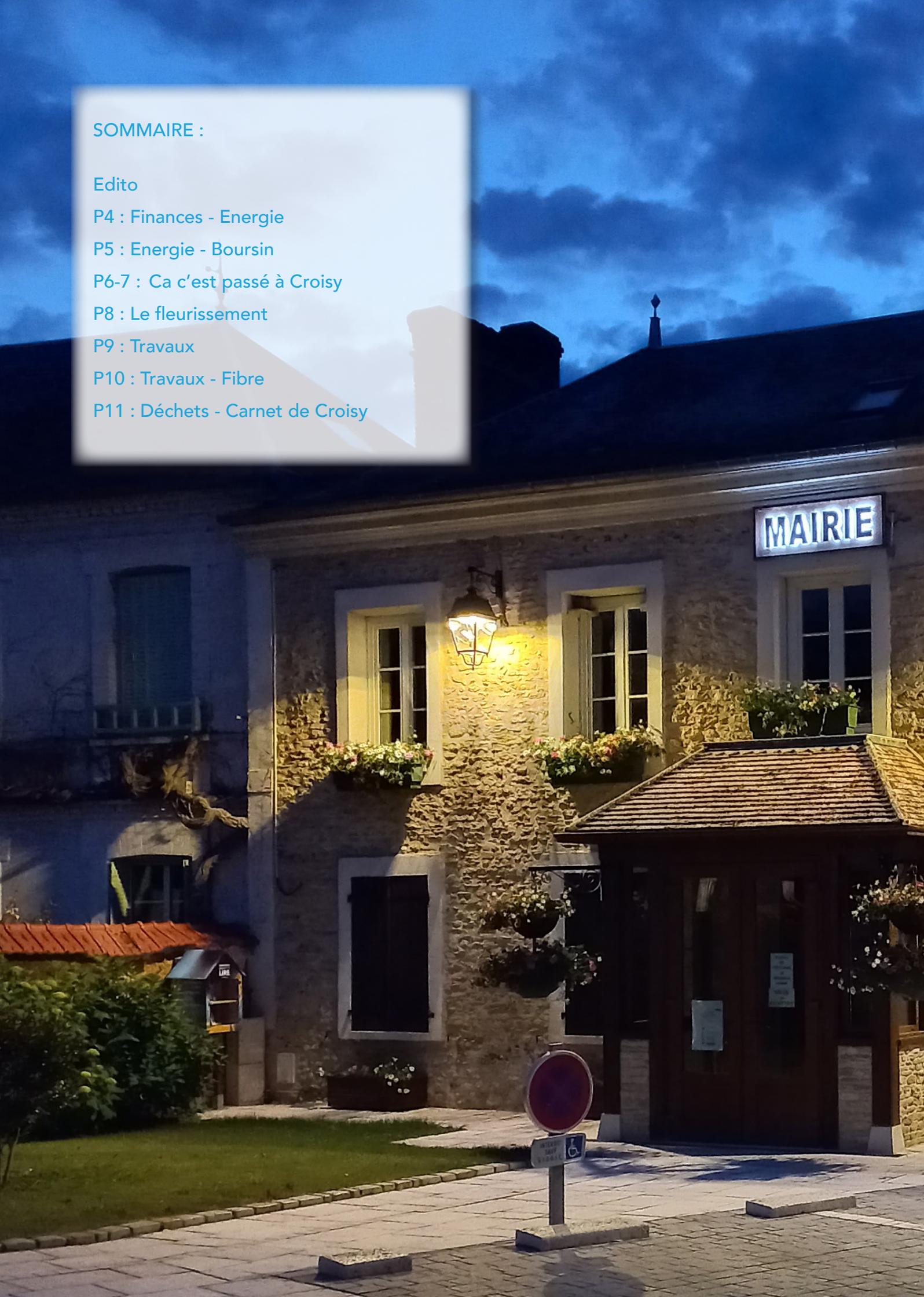
P6-7 : Ca c'est passé à Croisy

P8 : Le fleurissement

P9 : Travaux

P10 : Travaux - Fibre

P11 : Déchets - Carnet de Croisy



# LE MOT DU MAIRE



Chers Croisillons, Croisillonnes.....

Je suis heureux de vous retrouver au travers de notre lettre de janvier 2024. A défaut d'une lettre au cours de l'année 2023, nous vous avons distribué le livret du circuit de promenades « chemin des vieilles pâtures ». Je pense que vous l'avez apprécié.

Mais malheureusement le temps a changé : Il pleut, il vente, il fait froid. L'hiver est bien là. Dans cette lettre, voyons le verre à moitié plein, la Toussaint a fleuri notre cimetière. Nous avons pu dormir une heure de plus et ça, cela fait partie des petits bonheurs de la vie ! Alors, malgré la période compliquée et une actualité anxiogène, essayons de garder le moral et de positiver sur les joies de la vie. Nos informations vont se tourner vers des points très concrets qui méritent des explications.

## **Tout savoir sur les finances !**

Les restrictions budgétaires engagées en 2022 en particulier sur le chapitre des dépenses d'investissements, nous ont permis de dégager un excédent de résultats. Le budget de 2024 va en bénéficier. Vous avez peut-être été surpris de l'augmentation des impôts fonciers apparaissant sur votre feuille d'impôt. La hausse de 7,1% des bases fiscales de cette année a été décidée par l'Etat. Les taux votés par la commune n'ont subi aucune augmentation. Nous vous expliquerons dans cette lettre les mécanismes de calcul.

**Economies d'énergie :** ce point a été le fer de lance de nos actions. Nous vous en dirons un mot dans les paragraphes qui suivront.

**Gestion des déchets !** les habitants, dans leur grande majorité, ont suivi les conseils de tri. Mais certains n'ont pas encore compris l'utilité de faire ce tri et je suis désolé de voir certaines poubelles vertes qui sont encore remplies de cartons, plastiques et même de verres !

Une nouvelle loi va aussi nous obliger à gérer un compost des déchets ménagers biodégradables.

## **Qualité de vie à Croisy, une volonté !**

L'aménagement environnemental de la commune, avec la création des sentiers de randonnées a suivi celui de la valorisation du village et de son patrimoine. La préservation écologique de notre fond de vallée est une de nos volontés. Nous vous décrirons les actions menées et celles en cours dans ce domaine grâce aux subventions importantes obtenues.

## **Boursin, une collaboration étroite !**

Toutes nos actions vont de pair avec celles de la fromagerie Boursin qui veut faire de l'usine une vitrine internationale du développement durable et écologique dans le cadre de leur démarche du RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Cette démarche est aussi en cours dans le développement touristique industriel local (Office de tourisme « Nouvelle Normandie »). Un agrandissement de l'usine est en cours d'étude et la commune est impliquée dans cette démarche. Le sous-Préfet et le Préfet nous accompagnent étroitement dans ce projet. Celui-ci va engendrer une modification du PLU pour la zone industrielle entourant la fromagerie. Qui dit fin d'année, c'est aussi des solennités et des cérémonies que nous vous avons organisées. Le repas des anciens au Moulin du Bechet a été un moment fort.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer à la mairie, l'équipe et moi-même apprécions les échanges en direct, toujours très constructifs.

Je vous souhaite tous mes vœux pour la nouvelle année 2024. D'abord la santé, la chose la plus importante, mais aussi la réussite dans vos projets personnels, familiaux et professionnels, et le bonheur que vous méritez tous.

Bien cordialement,

Jean Michel de Monicault  
Mairie de Croisy sur Eure



## AUGMENTATION DE LA TAXE FONCIÈRE :

### Explication du changement de la fiscalité : conséquences pour les habitants de Croisy.

Vous avez été certainement surpris de l'augmentation de votre taxe foncière. C'est un peu comme l'histoire de l'œuf et la poule... Qui est à l'origine de la hausse de la taxe foncière, cet impôt payé par les propriétaires.

On nous a dit que le fautif était le maire (et son conseil municipal) : « Quand vous avez votre taxe foncière qui augmente c'est votre commune qui décide » ! dit le Président de la République. Pour les maires, il n'y a qu'un responsable : le gouvernement. « La hausse de 7.1% des bases fiscales, cette année, c'est l'Etat ».

La décision d'accroître les taux communaux, de les maintenir ou de les baisser, est toujours prise par le maire et son conseil municipal lors du vote du budget. Cette année la commune de Croisy a décidé de ne pas y toucher.

Mais comment est disposée une feuille d'imposition ? Les deux chiffres à considérer sont « la base » qui correspond à la valeur locative de votre bien bâti ou non bâti et « le taux » voté au budget par le conseil municipal.

Ainsi, chaque collectivité décide si elle souhaite aller au-delà de l'évolution automatique qui tient compte de l'inflation, et qui est de 7,1 % pour les bases locatives foncières bâties et non bâties en 2023.

De 2022 à 2023, les collectivités ont décidé que les taux d'imposition évolueront ainsi :

- la commune de Croisy sur Eure : aucune augmentation, le taux reste à 35,58 %
- l'agglomération Seine Normandie Agglomération : augmentation de 0,757 % à 0,81 %
- le syndicat cantonal de voirie : augmentation de 1,06 % à 1,30 %
- la taxe ordures ménagères : aucune augmentation reste à 18.23 %
- la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) : augmentation de 0.991% à 1.08%.

La taxe foncière est un impôt local dû uniquement par les propriétaires d'un bien immobilier. Il n'y a pas d'imposition des locataires

Comment est calculée votre taxe foncière ?

Le montant de votre taxe est calculé en multipliant la base imposable du bien par les taux d'imposition applicables (voir ci-dessus). Deux tableaux sont présentés : l'un pour le foncier bâti et l'autre pour le foncier non bâti.

La base imposable :

Elle dépend d'une valeur référence de votre bien, en fonction de sa surface, de son confort et qui peut varier si votre bien a fait l'objet de travaux importants par exemple ; Elle est revalorisée automatiquement chaque année afin de tenir compte de l'inflation ; Elle tient compte des abattements et exonérations prévus par la loi.

**RAPPEL : En 2023, plus aucun ménage n'est redevable de la taxe d'habitation sur sa résidence principale ; elle a été intégralement supprimée pour tous les particuliers. Pour les collectivités, sa suppression a été intégralement compensée par l'État.**

## ENERGIE

### MAPRIMERÉNOV' Informations relatives à la disponibilité de subvention par MaPrimeRénov' Sérénité, ou autre.

Nous sommes ravis de vous informer de l'existence de MaPrimeRénov' Sérénité, un programme visant à encourager la rénovation énergétique de nos habitations. Cette allocation offre un soutien financier significatif, pouvant atteindre une valeur à plus de 60 000€, pour vous aider à améliorer l'efficacité énergétique de votre logement, réduire vos factures d'énergie, et contribuer à la protection de l'environnement.

Pour en savoir plus sur les critères d'éligibilité à MaPrimeRénov' Sérénité et la procédure de demande, nous vous invitons à consulter le site du gouvernement :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20554>.

Vous pouvez aussi vous rendre au local de France Services dans l'ancienne mairie de Saint Aquilin le 3ème mercredi du mois. Une permanence concernant vos droits à cette subvention vous accueillera.

### ECLAIRAGE PUBLIC

Pilotage des dépenses d'énergie de la commune : comme nous vous l'avons indiqué dans la lettre n°54 de juin 2022, nous avons institué un tableau de bord permettant de contrôler toutes les dépenses d'énergie de la commune. Notre choix de passer aux lampes à LED pour l'éclairage public, et notre optimisation de la consommation, principalement, dans la mairie, nous ont permis de continuer à maîtriser les coûts de l'énergie depuis 2021, dans un contexte tarifaire par ailleurs fortement en hausse.

## La mise en place des LEDs dans 100% du village en 2023 est terminée.

Pour illustrer ces dépenses voici quelques chiffres :

CONSOMMATION kWh 2021 2022 2023										
BATIMENTS					ECLAIRAGE PUBLIC					
		Eglise	15 rte Ménilles	17 rte Ménilles	Route de Vaux	Route de Martainville	Route de Ménilles moulin	Route de Ménilles ânes	Total général	% évolution année N/ N-1
2021	Réel	2076	4653	11043	3296	1835	4211	5817	32931	
2022	Réel	1412	6164	9360	1419	1676	3612	3964	27607	-16,2
2023	Réel 10 mois	1407	5412	8370	890	432	2705	1617		
	Prév. 2 mois	13	1038	1030	410	158	745	183		
	12 mois	1420	6450	9400	1300	590	3450	1800	24410	-11,6

Les montants des factures de 2021 à 2023 sont réels. **La consommation de l'éclairage public a été divisée par deux !** Jusqu'en 2022, nous avons pu diminuer nos consommations, malgré les hausses de tarifs. En 2023, malheureusement, le bouclier tarifaire de l'Etat a pris fin, ce qui explique la légère augmentation de nos dépenses (+7,5%), qui aurait pu être beaucoup plus importante (+30%) si nous n'avions pas continué notre maîtrise de consommation énergétique.

Notre objectif est de continuer cette maîtrise avec l'espoir de voir des augmentations minimales de tarifs EDF.

### ISOLATION

L'isolation complémentaire des combles des bureaux d'accueil de la mairie.

Nous avons décidé de faire une isolation complémentaire des combles. En effet, la réalisation des bureaux nous a obligés à refaire complètement le plafond du bureau du secrétariat qui s'avère actuellement une source de perte notable de chaleur. Cette isolation simple et sera effectué par nos soins.

## LA FROMAGERIE BOURSIN : UN PROJET D'AGRANDISSEMENT.



**P**our rappel, l'usine Boursin, fait partie du groupe Bel. Elle vient de nous annoncer un nouveau projet sur le site de Croisy-sur-Eure.

Une réunion en présence de monsieur le préfet Simon Barbe et de monsieur Nicolas Lebas sous-préfet a été organisée le 29 mars 2023 pour une présentation de la fromagerie et de son projet d'agrandissement ayant pour objectif :

- la création d'un nouveau bâtiment, (3500 m2)
- la création d'un site visitable appelé « maison du Boursin ».

Ce projet s'inscrit dans une logique d'optimisation de l'usine et de son développement. Ce projet s'inscrit dans une démarche de RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise) Le bureau d'étude en charge de ce projet est la société STEFF, spécialisée dans la construction de bâtiments industriels.

Afin de concrétiser ce projet, certaines contraintes sont à prendre en compte et notamment :

le PLU de la commune de la commune de Croisy-sur-Eure, le PPRI de l'Eure moyenne, la réglementation au titre des ICPE. (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).



Le directeur du site BOURSIN de Croisy-sur-Eure présente les deux objectifs du projet :

- Une relocalisation logistique  
Actuellement, les produits de la fromagerie sont stockés à Evron, dans la Mayenne. Le porteur de projet souhaiterait créer un bâtiment pour stocker ces produits sur son site de Croisy-sur Eure. Cela permettrait d'éviter les allers-retours et limiterait les déplacements. Ce projet est présenté comme s'inscrivant dans une démarche écologique, afin de diminuer l'empreinte carbone de l'entreprise du fait de la limitation des transports par camions. Le porteur de projet souhaiterait donc la création d'un bâtiment dédié sur son terrain.

- Un site « visitable ».

Pour répondre à la demande croissante de transparence des activités industrielles et économiques de la part des consommateurs, l'entreprise Boursin porte un projet de site visitable à l'instar de la maison « Vache qui rit » ouverte à Lons-le-Saunier. L'ensemble sera composé d'un musée et d'une boutique. Le porteur de projet souhaite être aidé par l'État concernant les démarches administratives pour la réalisation de ces 2 différents projets.

Monsieur le Maire souhaiterait également une aide de l'État concernant les démarches à effectuer pour modifier le PLU de sa commune.

Ce nouveau projet devrait démarrer en 2024. Nous vous en parlerons.

# ÇA S'EST PASSÉ À CROISY



## LEGENDE :

1 L'expo des métiers d'arts, le week-end du 8 et 9 juillet

2 Les groupes de peintres venus de France et du « far ouest » (USA, Canada...) qui ont découvert le charme de notre petit village.

3 La journée de visite de notre patrimoine bâti et environnemental organisée par l'Association des Amis de Monuments et Sites de l'Eure avec le Comité d'Architecture et de l'Urbanisme de l'Eure. Plus de 40 personnes ont participé.

4 La visite, le 3 octobre, à Croisy sur Eure (27) de l'exploitation de Quentin BOUREILLE par Thibaut Beauté et Cécile Remy Bastit, conseillers régionaux. La Région Normandie a accompagné le développement de son exploitation. Actuellement de 19 vaches, veaux et 1 taureau par l'acquisition de 3 vaches de race normande, dans le cadre du dispositif « Normandisation du cheptel ».

5 La visite départementale d'EUREKA. (nouvelle appellation de Eure-tourisme) a eu lieu dans notre village le 12 octobre. La visite était particulièrement vouée à la découverte de la Faïencerie et de ses œuvres.

6 Enfin, le 24 octobre, FR3 est venu faire un tournage au château de Croisy pour une émission qui sera diffusée en Janvier. Le scénario mettait en scène l'arrivée de deux grosses voitures américaines rouges éclatantes se rendant au château. Les artistes habillés en costume de 1950, ont été auditionnés dans le grand salon Louis XV. Puis un orchestre a joué des morceaux de rock'n'roll des années 60 derrière le château et ont animé un spectacle de danse sur des rythmes endiablés. Le soleil était de la partie : une réussite.

La date de la parution vous sera donnée dès qu'elle sera connue

7 Concert dans l'église de Croisy sur Eure - 28 mai 2023 - Le guitariste Francis Verba

8 La visite de l'usine Boursin par le Préfet et le sous Préfet



VOS INFORMATIONS  
DISPONIBLES SUR LE  
PRÉSENTOIR DE L'ENTRÉE  
DE LA MAIRIE



# LE FLEURISSEMENT

## UN BILAN FLEURISSEMENT MITIGÉ, MAIS SATISFAISANT

**Nous pouvons en premier féliciter Cédric pour le travail accompli durant toute cette période, du printemps et de l'été, fort compliquée :**

Le choix des fleurs et plantes fait en janvier s'est avéré satisfaisant, même si certaines espèces comme les surfinias se sont avérées fragiles vis-à-vis des variations de températures importantes et trop élevées. Les ipomées des jardinières et suspentes ont par contre montré une bonne résistance à la chaleur permettant de garder des feuilles de couleur vert clair et lumineuse. Les gauras et les géraniums sont aussi restés fleuris et colorés. Ces espèces vivaces seront très certainement rechoisis pour le printemps prochain pour leur sobriété, pouvant diminuer la durée d'arrosage.

On peut rappeler que l'eau ne provient en aucun cas du circuit d'eau potable, mais est pompée dans le réservoir d'eau de pluie provenant des toitures des bâtiments de la mairie, (ancienne et nouvelle) de l'atelier et du préau. Le pompage, aussi se fait dans les douves faisant office de réservoir des eaux de pluies des toitures de l'église, du château, et tous les bâtiments de la ferme.

Ce pompage est autorisé car le canal est privé et fermé en amont et aval par des vannages.

Nous avons constaté aussi une bonne tenue des géraniums zonales, et des géraniums lierres, mais ayant eu une certaine difficulté à se développer.

Pour les massifs, nous avons eu aussi un problème de développement racinaire et un fleurissement difficile. Nous aurons à en rediscuter avec le producteur et les fournisseurs d'engrais.

Sur les plantations du terrain de loisirs, nous avons été satisfaits de nos carrés de vivaces et d'aromates avec la difficulté de la pousse rapide des mauvaises herbes au démarrage. Mais l'ensemble des plantations est devenu correct (et beau) en fin de saison associant les graminées, les fleurs de jachères et les légumes ; les petits bout choux des groupes de la petite enfance de la SNA se sont encore épanouis avec bonheur et joie à planter, arroser et cueillir les légumes dans le carré que nous leur avons attribué. Nous renouvèlerons cette expérience en 2024.

Concernant les buttes et fossés autour du terrain de foot, les graminées et pousses fleuries de jachères ont encore cette année rendu leur effet.

L'arrosage a été aussi un point important des activités de la saison. Nous avons maintenu deux arrosages par semaine. Un relais a été fait durant les 15 jours du congé de Cédric grâce au bénévolat de Jacky, Pierre, Freddy et Jean Michel. Nous reviendrons à pailler les massifs avec des copeaux de broyage permettant de garder l'humidité et ralentissant la pousse de mauvaises herbes

Nous venons de recevoir un courrier du Président du département nous confirmant notre 3ème fleur associée d'une prime de 800 €.

Coté tonte, la météo nous a aussi perturbé associant des durées importantes de sécheresse à des pluies abondantes. Nous avons cependant été satisfaits d'avoir réalisé encore de la tonte diversifiée.

Un travail difficile à faire est celui de l'entretien des trottoirs et des caniveaux. Pour rappel, nous avons décidé de ne plus traiter avec des produits phytosanitaires. C'est pour cela que nous avons végétalisé les allées du cimetière et réalisé les deux allées principales en pavées. Nous n'avons que des félicitations à ce sujet.

Pour les caniveaux, l'utilisation d'une balayeuse industrielle s'est avérée insatisfaisante et coute un prix élevé. Pousse permanente et renouvelée ; interdiction de phyto ! insatisfaction de système de brûlage, il nous reste que la réalisation obligatoire du travail à la main avec coupe fil équipé d'une brosse métallique.

**Nous rappelons que le désherbage des trottoirs et des pieds de murs et de clôtures est légalement à la charge des riverains. Nous souhaiterions voir ce travail réalisé par vos soins, ce qui allégerait le travail de l'employé communal et permettrait de rendre la commune plus sympathique.**

Pour le nettoyage et le désherbage des caniveaux, il faut gratter et biner puis ramasser sur la chaussée les tas à la main, mais avec une obligation de le faire à deux par sécurité !

Taille des arbustes : un nouveau taille-haies sur batterie vient d'être investi plus léger et moins énergivore. Pour les haies, le travail de taille est à faire 2 fois par an (avril et aout) en respectant l'époque de la floraison.

### Prévision plantations et fleurissement 2023/2024

Les plantations d'automne hiver seront minimales et ne seront uniquement fleuries que sur les emplacements stratégiques

Pour les jardinières de la place de la mairie, ce sont des pensées, des giroflées, des stipas (graminées) et des carex.

Concernant les plantations de cette année nous choisirons des espèces sobres en eau, principalement des géraniums, vivaces et autres...

Mais la nouveauté de l'année 2023 a été la plantation d'arbres : 10 arbres fruitiers sur le terrain de loisirs offerts par la SNA et 7 muriers platanes le long la route de Ménilles que nous avons achetés pour permettre d'apporter de la fraîcheur.



## VOTRE FUTURE PROMENADE LE LONG DE L'EURE ET DU BECHET

Le projet de création d'une nouvelle promenade à Croisy se concrétise :

après 18 mois de pré-étude et de concertation avec les différents services concernés (vérification de faisabilité, autorisations, accords des propriétaires sur les droits de passage, demandes et obtentions des subventions...), après un bornage du parcours réalisé en novembre par un géomètre, en concertation avec les propriétaires concernés par le tracé, vient maintenant le temps des travaux d'aménagement : débroussaillage et élagage du tracé, terrassement et renforcement des berges à certains endroits stratégiques, création d'un chemin de circulation clôturé (piétons et VTT, mais aussi engins d'entretien) et plantation de nouveaux végétaux le long du parcours (arbres et plantes hélophytes).



Le tracé partira du pont de Ménilles, avec aménagement d'une descente en pente douce, puis suivra les berges de l'Eure le long de l'ancien chemin de halage. La promenade bifurquera alors, juste avant les mats aux cigognes, le long du petit bras du Béchet, pour finalement rejoindre la promenade existante au niveau de la première passerelle (voir le tracé ci-dessous). Une nouvelle table de pique-nique sera également installée pour l'occasion, dans une très jolie zone le long de l'Eure.

Le montant des travaux s'élève à environ 45.000 €, dont 80% nous sont attribuées sous forme de subventions. Ouverture prévue au 2<sup>ème</sup> semestre 2024.



## LA RESTAURATION DE LA ROUE DU MOULIN.

Un rajeunissement de cette vieille dame devient nécessaire après 15 ans de bons et loyaux services. Sa rotation fait le plaisir des promeneurs. Les extrémités des pales sont très abimées et vont être remplacées avec des planches d'aune fraîchement coupées.



## EN 2023 TOUS LES PROJETS ONT ÉTÉ TENUS ET TERMINÉS :

- Réfection du trottoir route de Ménilles entre la mairie et le pont du Sagout. Merci le département pour les subventions !
- Fin des trottoirs du rond-point du Messie.
- Remplacement des lampes des lampadaires de la route de Ménilles par des LED. Economie très importante des dépenses d'énergie. Merci au SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Eure) !
- Pose d'une borne à incendie à l'angle du chemin du Home et de la route de Ménilles. Merci le Département et la Préfecture pour les subventions !
- Renforcement de l'isolation du plafond du secrétariat de la mairie.
- Réfection totale de la signalisation routière horizontale des routes départementales dans les zones urbaines de Croisy sur Eure (à la charge complète de la commune).
- Démarrage des travaux de la boucle Eure-Béchet (bornage du circuit, nettoyage avec broyage des brousseilles, achat de fournitures, panneaux d'orientation boucle C). Merci à l'Etat avec l'apport de la subvention du Fonds Vert (80%) !

- Plantation d'arbres fruitiers offerts par la SNA le long du terrain de loisirs et des muriers-platanes le long de la route de Ménilles. Renouvellement label 3 fleurs (innovation dans le fleurissement cette année).



## LES PROJETS D'INVESTISSEMENT POUR 2024

- Continuation du projet de création de la promenade Eure-Béchet.
- Projet de restauration de la facade sud de l'église, le mur du cimetière et son calvaire : les dossiers de subvention sont déposés (attente d'être traités avant démarrage des travaux).



## LA FIBRE ; ÇA Y EST ENFIN !

Il vous est maintenant possible de vous brancher au réseau internet avec la fibre.

Le réseau fibre est actif dans votre secteur. Vous allez donc pouvoir prendre un abonnement fibre. Pour avoir la date exacte d'ouverture du service à votre adresse, il suffit de vous rendre sur :

<https://e-ftth.axione.fr/eligftth3/gui/public/carte.htm>

Dès que votre adresse apparaît en vert votre éligibilité est effective et vous pouvez consulter la liste des Fournisseurs d'Accès Internet sur le réseau eurois : <http://eure-normandie-thd.fr/>.

Et faites appel au fournisseur de votre choix ; il viendra raccorder votre logement au réseau déployé devant chez vous.

Si jamais votre adresse apparaît en rouge, c'est-à-dire que votre logement n'est pas encore éligible, ou pour toute autre question sur le raccordement, contactez Eure Normandie THD, l'exploitant du réseau :

Par téléphone : 0809 54 99 27

Ou par e-mail : [contact@eure-normandie-thd.fr](mailto:contact@eure-normandie-thd.fr)

## TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS : Pas de panique, c'est pas pour tout de suite !



SNA LANCE UNE ÉTUDE COMPLÈTE POUR PROPOSER DES ALTERNATIVES EFFICACES POUR LE TRI DES DÉCHETS DÉGRADABLES.  
**EN ATTENDANT, LA GESTION DE VOS BIODÉCHETS RESTE LA MÊME.**

Vous souhaitez vous munir d'un composteur individuel ou collectif ?  
Contactez nous et obtenez une subvention pour votre achat !  
**+ d'infos sur [sna27.fr](http://sna27.fr) ou au 02 32 53 50 03**

À compter du 1er janvier 2024 et sur l'ensemble du territoire national, les ménages seront tenus de disposer d'une solution permettant de trier leurs déchets biodégradables. Ce plan d'actions, instauré par la loi du 10 février 2020 contre le gaspillage et l'économie circulaire, confie aux collectivités territoriales compétentes en matière de collecte et/ou de traitement des déchets la responsabilité de proposer des alternatives efficaces pour le tri des déchets

biodégradables. **Les biodéchets, représentant 30% du contenu des poubelles d'ordures ménagères.**

Afin de répondre à cette obligation légale et de contribuer activement à la réduction des déchets, SNA a lancé une étude complète confiée au cabinet AJBD, menée sous l'égide du Syndicat d'Élimination des Déchets Ménagers (SETOM). Elle vise à analyser les solutions de tri envisageables pour les ménages et assimilés, concernant les déchets biodégradables qu'ils produiront.

**En attendant, nous tenons à rassurer nos habitants, la gestion des biodéchets reste la même.**

Parallèlement, **l'agglomération encourage déjà la transition en offrant une subvention à l'achat d'un composteur individuel** pour les usagers volontaires et en soutenant l'installation de composteurs collectifs pour les immeubles. D'autres solutions complémentaires seront également mises en place pour éliminer définitivement les biodéchets des ordures ménagères.

Pour toute information complémentaire, le service Prévention et collecte des déchets de SNA se tient à la disposition des habitants au 02 32 53 50 03 ou par mail à [environnement@sna27.fr](mailto:environnement@sna27.fr). Les demandes de composteurs collectifs doivent également être envoyées à cette adresse.

## MARIAGES



Le 27 mai  
Manuel HUET et  
Céline CAUCHARD



Le 17 juin,  
Kevin DEBRUX et  
Vanessa CHAMAN

## CARNET DE CROISY

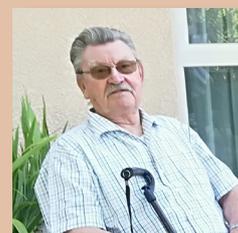


le 24 juin  
Benjamin MACHEPY  
et Lucile VENANT



Le 29 décembre  
Arthur BATAILLE et  
Nora BURCOMBE

## DECES



le 4 octobre 2023,  
Henri CAFFENNE  
dans sa 96ème année.

Le 23 mars 2023  
Christophe MILKOVIC,  
conjoint de  
Mme Cécile LUCCARELLI



# LE HAUT CROISY - 18 janvier 2024

